
Bélarus : la machine répressive poursuit son œuvre

Description

Le 5 janvier 2024, les forces anti-émeutes de la police bélarusse ont fait irruption aux domiciles des musiciens du groupe de rock Nizkiz, originaire de la ville de Moguilev : le chanteur Aliaksandr Ilyine, le bassiste Siarhei Koulcha et le batteur Dzmitri Khaliavkine ont été appréhendés, officiellement parce qu'ils n'auraient pas signalé leur retour dans le pays après leur prétendu départ, supposément suite aux événements de 2020. Seul le guitariste du groupe, Leonid Nesterouk, serait toujours en liberté.

Après la réélection frauduleuse du président en exercice Loukachenka, Nizkiz avait mis en ligne une vidéo accompagnant un morceau, [Pravily](#), appelant à la résistance contre les autorités. Ce morceau est devenu l'un des hymnes des manifestations de protestation qui se sont déroulées durant l'été.

Les trois membres du groupe, détenus à Moguilev, ont été jugés par le tribunal local le 8 janvier en vertu de l'article 19.11 du Code des infractions administratives, qui concerne les activités de « *distribution, fabrication, stockage, transport de produits d'information contenant des appels à des activités extrémistes ou faisant la propagande de telles activités* ». Le 10 janvier, A. Ilyine a également été jugé pour son retour non signalé au Bélarus ; son avocat, lui, dément que le chanteur ait jamais quitté le Bélarus pour d'autres raisons que des concerts ponctuels à l'étranger. Les verdicts sont attendus.

Au cours de l'automne, les musiciens du groupe Tor ont été condamnés à des peines de 8 à 10 ans en raison des paroles de leurs chansons.

Sources : *Nexta_tv, Belsat, Nashaniva.com, Charter97.*

date créée

15/01/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Henri Jullien